



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

territoires palestiniens

Question écrite n° 94650

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le blocus persistant de la bande de Gaza par le gouvernement israélien. En juin dernier, M. Benjamin Nethanyaou, premier ministre d'Israël, sous la pression internationale annonçait un "allègement" du blocus. 943 camions rentrent par semaine dans la bande de Gaza, ils étaient 552 avant la décision israélienne. Au vu de ce chiffre, on peut légitimement penser que la situation s'améliore mais un examen plus attentif de "l'allègement" montre que la décision israélienne relève plus d'un effet d'annonce. Tout d'abord le nombre de camions entrant dans la bande de Gaza ne répond qu'à 30 % des besoins de la population, ensuite il ne correspond pas à la priorité des habitants : la reconstruction. Comme l'affirme l'ONU, si l'allègement du blocus a réactivé quelque peu l'activité du secteur économique, la capacité des agences humanitaires de répondre aux énormes besoins de la population en termes de logements et de services reste gravement limitée en raison de l'impossibilité d'importer des matériaux de construction. 60 % des biens qui entrent sont de la nourriture (contre 20 % avant juin 2007). L'importation de fioul est aussi largement insuffisante et ne répond qu'à 60 % des besoins. En conséquence, la population de la bande de Gaza subit entre 8 heures et 12 heures de coupure d'électricité par jour. Autre limite importante à cet allègement, il ne concerne pas le mouvement des Palestiniens vers et depuis la bande de Gaza qui reste toujours entièrement coupée de la Cisjordanie. Le passage de Rafah, à la frontière égyptienne, a été ouvert en continu depuis le 2 juin par les autorités égyptiennes mais il reste réservé aux cas humanitaires ou médicaux, aux étudiants inscrits dans des universités étrangères et aux détenteurs de passeports étrangers. Si le passage vers l'Égypte a été temporairement ouvert, les exportations restent elles toujours interdites. Les entreprises de la bande de Gaza font donc face à un marché local saturé par les produits israéliens ou chinois, qui ont commencé à entrer dans la bande de Gaza sans pouvoir exporter leur production. La décision d'alléger le blocus occulte l'essentiel : elle ne change rien à l'illégalité de ce blocus qui prive les habitants de la bande de Gaza de leurs droits les plus fondamentaux, comme la liberté de mouvement, le droit à la santé, à l'éducation et au travail. Le blocus israélien a, en réalité, pris une autre forme et demeure. N'importe quel pays du monde qui aurait recours à de telles pratiques, en violation des résolutions de l'ONU, ferait l'objet de sanctions internationales. Israël ne peut donc prétendre à aucun traitement de faveur, ni à aucune impunité. Il souhaite donc savoir ce que la France et les instances européennes comptent entreprendre afin que soit définitivement levé le blocus de Gaza et engagées des négociations de paix vers la reconnaissance d'un État palestinien.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94650

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13092

Question retirée le : 24 mai 2011 (Fin de mandat)